

LA CITÉ DES MÉTIERS DE LA RÉUNION

□□□□□□□□

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS & SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

□□□□□□□□

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014



LA CITÉ DES MÉTIERS DE LA RÉUNION

SIEGE SOCIAL : CPOI - 65 RUE PÈRE LAFOSSE - 97410 SAINT-PIERRE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014



Aux Membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de **LA CITÉ DES MÉTIERS DE LA RÉUNION**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS & INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2015

Le Commissaire aux comptes :



EXA
SOCIÉTÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Franck LOUSSOUARN

Bilan Association

CITE DES METIERS DE LA REUNION

BILAN ACTIF

Période du 01/11/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (14 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	1 545	1 064	481	0,10		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	341 468	52 907	288 562	59,57		
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 119		6 119	1,27		
TOTAL (I)	349 132	53 971	295 161	61,03		
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	7 245		7 245	1,50		
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	338		338	0,07		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	44 000		44 000	9,10		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	129 411		129 411	26,76		
Charges constatées d'avance	7 453		7 453	1,54		
TOTAL (II)	188 446		188 446	38,97		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	537 578	53 971	483 607	100,00		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

<p>CITE DES METIERS DE LA REUNION</p> <p>Période du 01/11/2013 au 31/12/2014</p>	<p>BILAN ACTIF</p> <p>Présenté en Euros</p>
---	--

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (14 mois)	Exercice précédent Néant
--------------	---	-----------------------------

Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
------	---------------	-----	---	-----	---

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

CITE DES METIERS DE LA REUNION

BILAN PASSIF

Période du 01/11/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (14 mois)	Exercice précédent Néant
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	341 021	70,52
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	87	0,02
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
-Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donation		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
-Ecarts de réévaluation		
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
-Provisions réglementées		
-Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	341 108	70,53
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL (II)		
FONDS DEDIÉS		
. Sur subventions de fonctionnement	29 716	5,14
. Sur autres ressources		
TOTAL (III)	29 716	5,14
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 128	1,27
Autres	106 656	22,05
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	112 783	23,32
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	483 607	100,00

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

CITE DES METIERS DE LA REUNION

BILAN PASSIF

Période du 01/11/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (14 mois)	Exercice précédent Néant
<p><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u> Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre</p> <p><u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u></p>		

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

CITE DES METIERS DE LA REUNION
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/11/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2014		Exercice précédent Néant		Variation			
						%			
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services									
Montants nets produits d'expl.									
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation				660 993	100,00			660 993	N/S
Cotisations									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits									
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges									
Sous-total des autres produits d'exploitation				660 993	100,00			660 993	N/S
Total des produits d'exploitation (I)				660 993	100,00			660 993	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés				88	0,01			88	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)				88	0,01			88	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)									
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)				661 081	100,01			661 081	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL				661 081	100,01			661 081	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés				27 368	4,14			27 368	N/S
Services extérieurs				67 368	10,19			67 368	N/S
Autres services extérieurs				201 798	30,53			201 798	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés				4 771	0,72			4 771	N/S
Salaires et traitements				216 853	32,81			216 853	N/S
Charges sociales				58 870	8,91			58 870	N/S
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

CITE DES METIERS DE LA REUNION
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/11/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2014		Exercice précédent Néant		Variation	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	53 971	8,17			53 971	N/S
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	29 716	4,50			29 716	N/S
Autres charges	278	0,04			278	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	660 993	100,00			660 993	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	660 993	100,00			660 993	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	87	0,01			87	N/S
TOTAL GENERAL	661 081	100,01			661 081	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 14 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 483 607,04 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 87,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2015 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement CRC 99.01 du 16/02/99 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations, ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 349 132

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		1 545		1 545
Immobilisations corporelles		358 087	16 619	341 468
Immobilisations financières		6 119		6 119
TOTAL		365 750	16 619	349 132

Amortissements et provisions d'actif = 53 971

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		1 064		1 064
Immobilisations corporelles		52 907		52 907
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		53 971		53 971

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.dts similaire	1 545	1 064	481	1 ans
Trav.agts d/locaux I	11 510	826	10 684	de 8 à 10 ans
Mat.bureau & informa	193 982	42 252	151 730	de 3 à 5 ans
Mobilier	135 976	9 828	126 148	de 5 à 10 ans
TOTAL	343 013	53 971	289 042	

Etat des créances = 57 909

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 119		6 119
Actif circulant & charges d'avance	51 791	51 791	
TOTAL	57 909	51 791	6 119

Produits à recevoir par postes du bilan = 22

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	22
TOTAL	22

Charges constatées d'avance = 7 453

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actif

L'apport des immobilisations de l'investissement initial par la CARIF OREF pour un montant total de 341 020.60 ₣.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 112 783

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 128	6 128		
Dettes fiscales & sociales	106 656	106 656		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	112 783	112 783		

Charges à payer par postes du bilan = 13 628

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 915
Dettes fiscales & sociales	10 713
Autres dettes	
TOTAL	13 628

Tableau de variation des fonds associatifs

LIBELLES	Solde au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise		341 021		341 021
Ecart de réévaluation sans droit de reprise				-
Fonds associatifs avec droit de reprise				-
Ecart de réévaluation avec droit de reprise				-
Réserves				-
Report à nouveau				-
Résultat comptable de l'exercice antérieur				-
Subventions d'investissement non renouvelables				-
Provisions règlementées				-
Droits des propriétaires (Commodat)				-
				-
TOTAUX	-	341 021	-	341 021

L'augmentation des fonds associatifs sans droit de reprise est constituée par le transfert de propriété d'un ensemble de biens et équipements opéré par le CARIF OREF pour une valeur de 341 021 euros, au profit de l'association Cité des Métiers.

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

Annexes aux comptes annuels (suite)

Tableau de suivi des fonds dédiés

N° de compte	ANNEE	MONTANT	LIBELLES	fond à engager en début d'ex (compte 19)	Utilisation en cours de l'exercice (comptes 789)	engagements à réaliser sur ressources affectées (comptes 689)	fonds restant à engager en fin d'exercice
194			Subventions de fonctionnement :				
	2014/2015	220 000	CONSEIL REGIONAL			29 716	29 716
			subvention de fonctionnement				-
			sous total	0	0	29 716	29 716
195			Sur dons manuels affectés				
			sous total	0	0	-	-
197			Sur legs et donations affectées				
			sous total	0	0	-	-
			TOTAL	0	0	29 716	29 716

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2014, les plus fortes rémunérations versées aux salariés cadres de l'association s'élèvent à : 75 246 euros.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 774
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	4 774

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 22

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
<i>Interets courus a re(51870000000)</i>	22
TOTAL	22

Charges constatées d'avance = 7 453

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges const.avance(48600000000)</i>	7 453
TOTAL	7 453

Charges à payer = 13 628

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn.fis non parven(40810000000)</i>	2 915
TOTAL	2 915

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Conges payer(42820000000)</i>	8 451
<i>Ch.soc.dette cong.a(43820000000)</i>	2 262
TOTAL	10 713

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

LA CITÉ DES MÉTIERS DE LA RÉUNION

SIÈGE SOCIAL : CPOI - 65 RUE PÈRE LAFOSSE - 97410 SAINT-PIERRE



**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**



Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Saint-Denis, le 27 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes :



EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Franck LOUSSOUARN